



Le père et le droit qu'il a sur son enfant

Par **lassarde**, le **09/01/2009** à **01:58**

bonjour, j'ai une petite fille de 2 ans, son pere biologique n'en voulait pas, je me suis separés de lui, puis il la reconnue à ses 15 mois, depuis je me suis remise avec un homme qui l'aime comme sa fille, depuis un an son pere biologique n'envoi un texto que pour noël et son anniversaire, a t'il des droits sur ma fille? Et est ce que mon nouveau compagnon qui s'occupe d'elle en a aussi? merci

Par **domi**, le **09/01/2009** à **11:53**

Bonjour , votre compagnon actuel n'a aucun droit sur votre fille ! Par contre , puisque son père l'a reconnue , pourquoi ne faites vous pas une demande de pension alimentaire pour votre fille ? Concernant ses droits il serait possible pour lui de demander un droit de garde puisque c'est le père ! Domi